

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de PAU
Service de Gestion comptable
6 RUE D'ORLEANS
64 000 PAU
Téléphone : 05 59 98 68 68
Mél. :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :Accueil sans rendez vous
de 9H à 12h.Sur RDV Lundi/Mardi/Jeudi 13H30-
16H

Affaire suivie par : Daniel SAINT-PIERRE
daniel.saint-pierre@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 59 98 79 75
Réf. :

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BEARN

Pau, le 20/11/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du référentiel M57.

Monsieur le Président,

Par mail de Madame GALIANA en date du 20/11/2023, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 à compter du 1 janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur le point suivant :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57,

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public.

Daniel SAINT-PIERRE

